

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 03/06/09

Le quorum étant atteint et l'ordre du jour adopté, le chef d'établissement ouvre la séance à 17h30.

M. le proviseur présente les excuses de Mme Malika BOURGEOIS, souffrante, Mme Ingrid JOUETTE NAGATI et Mme Maya NOUJAIM, en déplacement, de Mme Carole LOISEL, de M. Philippe AROYO et M. Henri DELAFON, personnalités invités, tous trois retenus par des obligations professionnelles.

I – Adoption du Procès verbal du 24/02/2009 :

Le procès verbal de la séance ordinaire du 24 février 2009 est adopté à l'unanimité.

Concernant les personnalités invitées, M. AUBERTEL informe les membres qu'en raison de la mobilité professionnelle de l'intéressé, M. Henri DELAFON, quittera ses fonctions aux émirats cet été. M. AUBERTEL tient à saluer son investissement constant et dévoué au bénéfice premier de la communauté scolaire, il lui souhaite une égale satisfaction professionnelle et personnelle dans son nouveau poste et remercie très sincèrement l'homme et l'ami de Massignon. A compter de septembre, pour la société Total : M. Nicolas PAYER siégera au sein du conseil.

Les membres du conseil remercient à leur tour M. DELAFON et lui adresse tous leurs vœux de réussite.

II – Préparation de la rentrée 2009 / 2010 :

M. AUBERTEL, présente les documents de Prévisions de Consommation Horaire de l'AEFE, transmis aux membres, qui constituent le support de formalisation des besoins en regard de la structure pédagogique et de répartition des services et ressources. M. le proviseur précise que ces supports constituent les annexes qu'il utilisera dans sa présentation en séance.

En regard du calendrier de fin d'année scolaire, M. Le proviseur rappelle que le conseil pédagogique s'est réuni le 10 mai, le conseil d'école le 25 mai.

En référence aux précédents travaux sur la préparation de rentrée et à la demande de scolarisation pour la prochaine rentrée, il précise que la structure pédagogique est arrêtée à 30 divisions au secondaire, plus une classe de 4^{ème} et de Tle montée de cohortes, et de 26 au primaire, plus une classe en CE2, CM1 et CM2. Elles sont réparties comme suit sur la base des effectifs connus à ce jour :

- PS : 2 divisions
- de la MS au CE1 : 3 divisions par niveau
- du CE2 au CM2 : 4 divisions par niveau
- 6^{ème} : 5 divisions (3 CM2 à l'interne et 2en provenance de Monod)
- 5^{ème} : 5 divisions (montée de cohortes)
- 4^{ème} : 5 divisions (montée de cohortes)
- 3^{ème} et 2nd : 4 divisions par niveau (montée de cohortes)
- 1^{ère} : 3 divisions (montée de cohortes)
- Tle : 4 divisions, 1.5 ES ; 0.5 L et 2 S (montée de cohortes)

M. AUBERTEL fait observer qu'aux montées habituelles de cohortes s'ajoutent l'admission d'élèves inhérente à la deuxième phase d'implantation de nouvelles familles françaises sur Abu Dhabi, dans le cadre de la coopération économique, civile et militaire, soit une progression totale de 16.7 % des effectifs.

Pour l'ensemble des enseignants, les prévisions de répartition des services ont été effectuées et chaque enseignant a été informé des niveaux avec lesquels il travaillera en 2009/2010.

Les listes des fournitures et des manuels scolaires ont été communiquées aux parents. L'ensemble des commandes relevant des crédits pédagogiques est en cours, sous réserve du respect des délais de livraison par les fournisseurs, aucun retard ne devrait être enregistré pour la rentrée prochaine.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

Organisation de la rentrée scolaire 2009 :

(Confer circulaire organisation de la rentrée scolaire et Calendrier de la 1^{ère} période pédagogique). M. AUBERTEL rappelle, que la présente organisation fait référence aux recommandations ministérielles et en présente les modalités.

Il précise également que cette année, la présente rentrée coïncidera avec le mois de Ramadan.

L'accueil et l'intégration des nouveaux élèves de 6^{ème} et 2nd s'effectueront notamment sur la journée du 02 septembre. Dès le premier jour, les nouveaux parents d'élèves de 6^{ème} et 2nd seront accueillis à 9h00 par l'équipe administrative et de direction, et tous les parents de ces niveaux à 14h00 par l'équipe des professeurs, pour une présentation des objectifs et attentes. L'accueil et le suivi des élèves des autres niveaux s'effectueront le 03 septembre. Dans le même cadre, les parents d'élèves des niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} et Tle pourront également rencontrer les professeurs dès la 2^{ème} semaine et les suivantes. Après cette phase d'accueil et d'intégration, tous les élèves suivront leur emploi du temps normal dès le 06 septembre. Les évaluations de 6^{ème} se dérouleront dans la semaine du 27/09 au 01/10. La restitution auprès des parents est prévue deuxième semaine d'octobre. Les rencontres parents professeurs pour les bilans de mi-trimestre seront organisées en novembre.

Par ailleurs, la permanence des parents d'élèves pour les assurances scolaires sera organisée les premiers jours de la rentrée. L'Association des parents d'élèves sera invitée à l'accueil prévue par l'équipe de direction, des nouvelles familles arrivant à Abu Dhabi, le 02 septembre à 9h45.

L'accueil des personnels nouvellement affectés se déroulera du 25 au 31 août et la prérentrée des enseignants le 1^{er} septembre.

Pour le primaire, l'ensemble des prévisions de l'organisation de la rentrée a été présentée et adoptée par le conseil d'école.

Horaires RAMADAN 2009/2010:

En regard du mois de Ramadan coïncidant avec la rentrée scolaire, Monsieur AUBERTEL rappelle que les dispositions appliquées les années précédentes sont reconduites, avec une durée des cours réduite à 45 minutes pour permettre un maintien de l'emploi du temps habituel, et s'appliqueront dès la rentrée scolaire.

Organisation de la rentrée scolaire : Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Carte des emplois 2009/2010 :

Sur la base de la carte des emplois et des précédentes étapes de préparation de la rentrée scolaire, M. le proviseur présente le mouvement et les derniers ajustements nécessaires. M. AUBERTEL précise que l'évolution de la carte des emplois est directement liée à l'augmentation des effectifs et aux différents projets de coopération éducative.

- enseignants :

• primaire :

- pour information, 1 poste, mouvement des résidents, départ de Mme Anne DUBOIS qui suit son conjoint, recrutement de Mme Marie DOMINGUEZ, TNR dans l'établissement.
- 6 postes, en contrat local, suite au départ de Mmes Fatmé DAHER et Annick TAILLEFER, qui suivent leur conjoint, remplacées par Mme Lauraine BODONYI, M. Sébastien DESCHEPPER et Mme Camille ARENTS, TNR ; Mme Christelle CHAMBART, suppléante cette année, Mme Hassina LEFORT et M. Guillaume CLEMENT, qui suivent leur conjoint, affecté dans l'établissement.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

- 2 ½ temps, soutien aux élèves non-francophones, FLS, accord cadre franco-émirien, départ de Mme Myriam VOYEAU pour raisons familiales et Mme Valérie RANGER, recruté au secondaire, remplacées par Mme HUMBERT, Mme Dominique VAILLANT et Mme Bernadette GARON-BOUYER, qui ont souhaité se partager le service.
- ASEM, départ de Mme Karine GERMEAUX qui suit son conjoint, remplacée par Mme Agnès MOULIN qui avait dû prendre une disponibilité pour des raisons familiales.
- Arabe : départ de Mme Wafa MONASTIRI au 1^{er} trimestre pour des raisons de santé, remplacée par Mme Nawal EL AKHAWI.
- Natation primaire, départ de Mme Reine MOURAD, qui a souhaité prendre une préretraite bien méritée, remplacée en temps partagé par Mme Joanna GORSKA-KERVAUT, EPS secondaire et Mme Françoise SUC, déjà vacataire dans l'établissement.
- Lettres :
 - 2 postes, contrat local, départ de Mme Bernadette GARON-BOUYER pour des raisons familiales, toutefois cette collègue restera disponible pour des suppléances éventuelles notamment au 1^{er} degré, remplacée par Mme Myrna ABOUHALA, actuellement en poste au lycée français de Beyrouth et qui suit son conjoint ; 1 création, contrat local, deux personnes Mme Hélène FISCHER, TNR, et Mme Valérie RANGER, soutien au 1^{er} degré cette année, qui ont souhaité toutes deux être à ½ temps.
- SVT :
 - 1 poste, contrat local, création, Mme Olfa TALBI, actuellement en poste au lycée français de Beyrouth et qui suit son conjoint.
- Sciences Physiques :
 - 1 poste, contrat local, création, Mme Rana AL AFFANDI, actuellement en poste au lycée français de Beyrouth et qui suit son conjoint.
- Histoire et Géographie :
 - pour information, création 1 poste résident, Mme Laurence CLEMENT, professeur certifié bilingue, actuellement en poste au lycée français de Bangkok.
- Mathématiques :
 - 2 postes, contrat local, dont 1 non pourvu au mouvement des résidents, M. Dominique MATHOU, suppléant cette année et M. Mohamed CHIBOUB, professeur contractuel à l'Université de Nancy et qui rejoint sa famille à Abu Dhabi.
 - pour information, 1 poste, mouvement des résidents, départ de M. Joseph ADAM, remplacé par M. Yves LEFORT, actuellement en poste au lycée français de Djeddah.
 - Pour information, départ de M. François HEMDAT en fin de mission d'expatrié, remplacé par M. Patrick BOISSIERE.
- SES :
 - pour information, maintien du poste en contrat local de Mme Séverine GARNIER qui a dû suppléer en janvier, l'absence du professeur recruté en septembre dernier.
- EPS :
 - création, contrat local, Mme Joanna GORSKA-KERVAUT, suppléante cette année.
- Arabe :
 - création, contrat local, Mme Zina CHAMI, professeur de l'enseignement tunisien, suppléante cette année.
- Espagnol :
 - départ de Mme Pilar VASQUEZ qui suit son conjoint, remplacée par Mme Marie-Laurence CAZENAVE, enseignante à l'école française d'Islamabad, qui rejoint son conjoint.
- Anglais :
 - 2 postes, contrat local, départ de Mme Martine VESSERON qui suit son conjoint, remplacée par Mme Brigitte LE QUELLEC, TNR ; Mme Cristina DASCALU, qui rejoignent leur conjoint. Ces

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

services pourront être complétés par un assistanat linguistique Mme Mona WEHBE, bivalente lettres-anglais et Mme Carole PATEL, notamment pour le primaire. Le poste créé correspond à l'enseignement de l'anglais dès le CE2, projet d'établissement et de l'AEFE.

- Orientation :
 - 1 poste Responsable du point d'information et d'orientation, départ de Mme Nathalie POUMAREDE qui suit son conjoint, remplacée par Mme Marie- Renée AFFRE, actuellement COP au lycée Saint Dominique de Pau, qui rejoint son conjoint.
- Point Ecoute :
 - création temps partiel, projet d'établissement et coopération éducative, 1 poste responsable, Mme Virginie LAURENS, licencié en psychologie.
- Vie scolaire :
 - Compte tenu de la forte augmentation des effectifs et pour garantir tant le suivi que l'amplitude hebdomadaire du service et les accords de coopération éducative, faisant fonction de CPE, création contrat local, recrutement en cours.
 - 5 postes d'assistant d'éducation en contrat local, remplacements dus à des fins de mission des conjoints ou à des poursuites d'études, l'ajustement complet sera opéré selon les conditions effectives de la prochaine rentrée.
- Infirmier :
 - 1 poste, contrat local, départ de Mme Doudja HADJI pour des raisons familiales, toutefois cette collègue restera disponible pour des suppléances éventuelles, remplacée par Mme BOISSIERE, infirmière scolaire, TNR, qui rejoint son conjoint.
- administration :
 - 1 poste Intendance, contrat local (trilingue), départ de Mme Sonia BEN THABET qui suit son conjoint en fin de mission, remplacé par Mme Joyce EL GHAZAL qui rejoint son conjoint.
 - 1 poste, contrat local, secrétariat de direction, mouvement interne, Mme Graziella COMBET qui a souhaité travailler à ½ temps sera affecté au secrétariat de l'IEN en résidence et à la formation continue, et départ de Mme Jocelyne DUMAS qui suit son conjoint, remplacée par Mme Joëlle MASOUY, TNR, secrétariat scolarité, de direction et formation continue, qui rejoint son conjoint.
 - Pour information, départ de M. Samir Abou Eid, pour des raisons familiales et de santé, et congé parental de Mme Fatima ZERROUKI jusqu'en février 2010, contrat local (bilingue), remplacés par Mme Rania SABA, affectée précédemment à la vie scolaire, mouvement interne à la demande de l'intéressée.
 - Pour information, départ de Mme Roula Nassif, en congé parental, pour raisons familiales, remplacée par Mme Abir SHARARA qui a assuré la suppléance cette année.
 - Pour information, départ de M. Philippe DUMAS, gestionnaire comptable en fin de mission d'expatrié, remplacé par Mme Emmanuelle MAZIN, qui occupe actuellement ces fonctions au lycée des trois rivières à Pontchâteau. Conformément aux orientations de l'AEFE et en regard des projets de coopération éducative, le poste d'adjoint au gestionnaire comptable, créé, sera occupé par M. Christophe BODONYI, qui occupe actuellement ces fonctions au lycée français de Frankfort.

M. AUBERTEL tient à saluer le départ de M. Pierre HESS, IEN de la zone depuis cinq années, qui rejoint Grenoble, remplacé par M. Jean-Luc MASOUY, actuellement IEN au Maroc.

Tous ces postes pourront éventuellement faire l'objet d'ajustements liés à la prise de fonction effective et être ajustés en fonction des besoins effectifs de la rentrée.

Sur un plan général, M. le proviseur rappelle que depuis la publication des postes à pouvoir, les opérations de recrutement se déroulent normalement depuis février. Les candidatures correspondantes aux départs connus en janvier dernier, ont fait l'objet d'un avis consultatif des représentants des personnels le 23 mars. M.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

AUBERTEL précise que les autres recrutements sont réalisés avec le concours des coordonateurs de la discipline, l'adjoint directeur du primaire ou encore de M. l'intendant selon le service concerné et ont été présentés aux représentants des personnels le 01 juin. En complément, M DUMAS informe les membres que ces ajustements de rentrée seront pris en compte au moment de la DBM2-2009, en dépenses pour la masse salariale et en recettes générées par les nouveaux effectifs et ce, pour équilibrer les postes créés.

Emplois d'expatrié, rentrée 2010 :

M. le proviseur précise que pour le lycée, aucune fin de mission n'interviendra en 2010/2011, que seuls quatre nouveaux postes affectés à la filière d'excellence scientifique dans les Model School, seront créés à la rentrée 2010, deux en sciences physiques et deux en mathématiques, pour répondre à l'accord de coopération éducative du 18 janvier 2008.

Carte des emplois 2009/2010 : Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Présentation des aménagements de locaux planifiés pour la rentrée :

Comme évoqué lors dernier conseil d'établissement en février, ou lors des rencontres avec Mme la Directrice de l'AEFE le 18 mars ou avec les représentants des parents d'élèves et des personnels depuis, M. le proviseur précise que ce programme d'aménagement, après accord de l'AEFE, visent simplement à permettre et garantir pour la rentrée, le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Aménagements prévus :

- Poursuite de l'aménagement de nouveaux logements, (4 T2 et 1 T1) pour les personnels enseignants, confer plan en annexes. Sur les conseils du cabinet d'études et des autorités locales, ces aménagements seront positionnés dans la cour arrière du bâtiment C, en prolongement de ceux existants. Leur livraison s'échelonne sur septembre et octobre.
- implantation de deux nouvelles salles de classe, cours centrale, livraison prévue fin aout.
- aménagement de l'espace vie scolaire lycée, pour répondre à la forte augmentation des effectifs ; trois salles du secondaire étant réaffectées au primaire en regard des effectifs attendus.

Soit un total de quatre nouveaux espaces pédagogiques, pour permettre la souplesse attendue dans la gestion des emplois du temps au secondaire. Conjugué à la construction du nouveau bâtiment qui a débuté en janvier dernier et au redéploiement des surfaces qui seront libérées dans les anciens locaux, de telles prévisions d'infrastructures, visent à garantir l'adéquation entre les effectifs attendus et les moyens ou ressources.

Concernant la construction du nouveau bâtiment, M. le proviseur informe les membres que la livraison progressive des locaux devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2010, les fondations étant pratiquement achevées, confer photographies sur le site du lycée.

Compte tenu de l'ensemble des paramètres de la prochaine rentrée scolaire, du niveau très élevé de contraintes qui en découlent, et des devoirs inhérents qui incombent à l'établissement et sa tutelle, l'AEFE, M. AUBERTEL n'ignore pas que la prochaine rentrée, comme la précédente sera encore un défi à relever pour le lycée Louis Massignon. Pour être acteur avec ses collaborateurs de cette préparation et du temps qui y est consacré, il remercie chacun de sa contribution et sait pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies dans le seul intérêt premier et collectif des élèves qui nous sont confiés. Il souhaite également rappeler que le lycée Louis Massignon est également le support de nombreuses actions à l'échelle d'une zone géographique le Moyen-Orient et la Péninsule Indienne, inspections, formation, examens et que l'équipe qui a ses côtés collabore quotidiennement de façon moins visible dans la vie de l'établissement, pour honorer tous les rendez-vous, ne ménage pas non plus son temps et il tient également leurs témoigner de ses vifs remerciements.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

M. AUBERTEL ne cache pas la satisfaction de l'équipe de direction devant l'ensemble de ces réalisations. Il tient à témoigner de ses plus vifs remerciements à l'AEFE et sa directrice Mme Anne-Marie DESCÔTES, à l'ambassade de France, à la société Total et aux autorités locales, qui par leur écoute, leur aide et soutien, ont permis à l'établissement et ce, pour le bénéfice de sa communauté dans son ensemble, de pouvoir être au rendez-vous de la prochaine rentrée.

Préparation et organisation de la rentrée scolaire 2009 et 2010 : avis favorable à l'unanimité des membres.

III - Information sur le budget :

M. le proviseur et M. L'agent comptable informent les membres que la DBM1 2009, présentée lors du dernier conseil a été validée par l'AEFE.

Concernant l'évolution des frais de scolarité pour l'année scolaire 2010/2011, les projections seront établies à compter de septembre dans la continuité de celles établies au cours de l'année précédente. L'Association des Parents d'Elèves continuera d'être associée à toutes les étapes pour définir au mieux toute évolution nouvelle et continuer de garantir pour les années à venir, la meilleure intégration des coûts réels d'exploitation et des charges qui pèsent sur l'établissement. Une même concertation conjointe continuera de présider au nouvel appel d'offres qui doit intervenir pour la rentrée 2010, tant au niveau de la restauration que des transports scolaires.

M. DUMAS confirme les orientations de M. le proviseur-ordonnateur et de lui-même en matière d'équilibre budgétaire à maintenir pour les prochaines années.

Concernant les demandes de familles qui seraient amenées à apprendre très tardivement qu'elles quittent Abu Dhabi en fin d'année scolaire et qui se poseraient la question du remboursement des frais administratifs et/ou de l'avance sur écolages qu'elles ont déjà versés au Lycée, comme convenu avec l'APE, Monsieur le proviseur précise que ces situations seront étudiées au cas par cas sous condition de justificatifs de fin de contrat, avec examen des dates de doubles inscriptions pour exemples, de ressources et de l'émetteur des avances. Comme il s'y était engagé en conseil d'école cette rubrique existe maintenant sur le site du lycée. Il est rappelé que ces demandes sont à déposer à son secrétariat. Une commission composée de membres de l'équipe de direction du LLM ainsi que de membres du bureau de l'APE étudiera chaque cas et se prononcera sur un éventuel remboursement. Il ne s'agira en aucun cas d'un remboursement automatique.

M. ALOUINI, représentant des parents d'élèves, souhaite des précisions sur les frais administratifs. En effet, les membres de l'APE s'étonnent que soient réclamés des frais administratifs pour une première inscription et qu'ils n'étaient pas en mesure d'apporter les éclairages souhaités par les parents. Certains d'entre eux s'étant renseignés auprès de la zone éducative qui leur a répondu que ces frais n'étaient que de quelques dirhams.

M. RAYER, Conseillère des Français de l'Etranger confirme que les frais de première inscription ne sont pas autorisés et que la charge des frais administratifs reste inférieure.

Concernant les frais administratifs, Monsieur le proviseur précise que les mesures budgétaires dans un établissement en gestion directe ne sont pas votées par le CE mais qu'il a toujours le souci d'informer au mieux les membres de cette instance. C'est donc en regrettant cette mauvaise communication que Monsieur le Proviseur explique la nature de ces frais administratifs. Ils correspondent aux charges de gestion pour la déclaration et l'inscription des nouveaux élèves auprès des différentes autorités locales, registre, interprétariat, logiciel, ... Il s'étonne également qu'une autre réponse ait pu être faite par d'autres établissements, sachant que le lycée a fait une estimation au plus juste et que ces mêmes établissements demandent eux de 2500 à 19000 Dhs. Cette formalité est obligatoire et il paraît plus juste que chacun s'en acquitte sans faire peser une charge supplémentaire sur l'ensemble de la communauté scolaire. Monsieur le

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

proviseur rappelle également qu'ils sont dus une seule fois pour toute une scolarité en continu aux émirats et qu'il s'agit bien de frais administratifs et aucunement de droit de première inscription.

Mme RAYER confirme que ces charges directes et indirectes de traitement des dossiers existent bien dans les établissements scolaires.

Mme LAURENTI, Conseillère des Français de l'Etranger, souhaite avoir confirmation que les 1500 Dhs demandés par ailleurs correspondent bien à une avance sur les écolages du premier trimestre. M. le proviseur et M. l'agent comptable répondent par l'affirmative.

L'information sur le budget ne soulève aucune autre remarque ni commentaire.

IV- Projets pédagogiques, sorties et voyages scolaires :

M. le proviseur précise qu'à ce jour aucun projet de voyages scolaires n'a été déposé pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2009/2010.

V – Projet de caisse de solidarité, présenté par l'association des parents d'élèves :

M. le proviseur laisse la parole à M. ALOUINI, président de l'APE pour une présentation de cette demande des parents.

Après avoir rappelé qu'il avait eu un échange sur ce sujet avec Mme DESCÔTES lors de son passage à Abu Dhabi, M. ALOUINI propose la mise en place d'une caisse de solidarité en vue d'aider des familles qui seraient en difficulté pour régler les frais de scolarité de leur(s) enfant(s).

M. AUBERTEL confirme son accord de principe mais souhaite avoir des précisions sur le financement envisagé de cette caisse.

M. ALOUINI et M. PONCET proposent que soit des excédents budgétaires, soit des dons, APE incluse, viennent alimenter une ligne de crédits sur le budget de l'établissement.

Concernant le budget en cours, dans l'attente du compte de résultats 2009, de la DBM à venir comme du budget primitif 2010, M. AUBERTEL et M. DUMAS précisent qu'une telle opération ne serait exécutoire au mieux qu'au dernier trimestre 2009/2010 et donc pour l'année scolaire n+1. M. le proviseur précise que cette mesure aurait une incidence indirecte, certes à la marge, sur l'évolution des frais de scolarité et qu'il serait nécessaire d'évaluer à quelle hauteur seraient portés ces crédits.

M. PONCET et M. ALOUINI proposent que la somme inscrite reste autour de 30 000 Dhs, soit une ressource potentielle pour quelques cas, pour un premier exercice budgétaire. Il propose également que les décisions d'attribution de ces aides soient instruites et décidées par une commission mixte, membres de l'administration de l'établissement et du bureau de l'APE.

Mme LAURENTI et Mme RAYER invitent les membres à bien considérer également que pour l'examen de tels dossiers le problème de la fiabilité des pièces justificatives est une réelle difficulté.

M. BENMAHAMED interroge les représentants de l'APE pour savoir pourquoi ils ne prévoient pas de gérer eux-mêmes au sein de leur association cette caisse de solidarité.

M. le proviseur et M. ALOUINI précisent que s'agissant d'aide financière, le principe d'une inscription en comptabilité reste garant des modalités.

Après plusieurs échanges, les membres conviennent à l'unanimité de retenir le principe de création de cette caisse de solidarité. Cette décision ne deviendrait effective qu'après une nouvelle présentation en conseil d'établissement, des procédures et règlements de fonctionnement pour un nouvel avis.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

VI – Règlement Intérieur :

En préalable, M. le proviseur informe les membres que dans le prolongement des travaux du dernier conseil, le texte portant sur la mise en conformité du règlement intérieur, registre des sanctions et commission vie scolaire entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2009.

Dans le cadre des différentes phases de concertation entre les représentants des familles et l'équipe de direction, au cours de la présente année scolaire, M. le proviseur souhaite voir préciser les points du règlement intérieur portant sur la possession et l'utilisation de matériels ou objets personnels des élèves et propose le rédactionnel suivant :

« L'établissement rappelle que les élèves ont l'interdiction :

- ◆ D'introduire dans l'établissement ou de détenir des objets dangereux pour soi ou autrui.
- ◆ De pratiquer des jeux présentant des risques pour soi ou autrui.
- ◆ D'introduire et de consommer dans l'établissement des produits prohibés.
- ◆ De fumer dans l'enceinte de l'établissement.
- ◆ D'effectuer des transactions de quelque nature que ce soit.

Par ailleurs, il est fortement déconseillé aux élèves d'amener des sommes d'argent importantes, des bijoux ou des objets de valeur.

Par respect pour ceux qui l'entourent, chacun aura le souci de ne pas utiliser de radio messageries, de téléphones cellulaires ou tout objet sonore à usage non pédagogique dans l'enceinte de l'établissement. S'agissant notamment de la téléphonie portable, il est rappelé aux élèves que ces matériels doivent être mis à l'arrêt dès l'entrée dans l'établissement et jusque à la sortie à la dernière heure de cours de la journée. Tout matériel en marche quelque soit le mode d'utilisation, fera l'objet d'une confiscation immédiate et ne pourra être restitué qu'aux responsables légaux après entretien avec la direction. Il est vivement conseillé aux familles qui souhaitent rester en contact avec leur enfant sur le trajet de leur rappeler ces consignes et de veiller à ne mettre à disposition de leur enfant qu'un simple matériel de téléphonie sans autre fonction accessoire.

En cas de manquement ou récidive, l'élève et sa famille s'exposent directement aux sanctions prévues dans le présent règlement intérieur. »

M. le proviseur précise que ces mesures vont dans le sens de la nouvelle réglementation quant au principe de précaution et quant à l'utilisation de ces équipements.

Modifications du règlement intérieur : avis favorable à l'unanimité des membres.

VII - Questions diverses :

Questions des représentants des parents d'élèves :

- A la question du poids des cartables, M. le proviseur et M. l'agent comptable confirment que pour les collégiens, les casiers existent en nombre suffisant, une réserve de 100 casiers est encore disponible, et doivent permettre de satisfaire toutes les demandes notamment en 6^{ème} et 5^{ème}.

Melle Mirella SAAB, déléguée des élèves souhaitent savoir si les lycéens pourraient également bénéficier de ces casiers.

M. le proviseur répond par l'affirmative en précisant que les casiers sont attribués par niveau de priorité à partir de la 6^{ème}, soit des plus jeunes au plus grands.

M. PONCET, représentant des parents, suggère qu'une fiche de réservation puis d'attribution d'un casier puisse être mise en place dès le jour de la rentrée.

M. le proviseur et M. le proviseur adjoint confirment cette possibilité.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

- Concernant les transferts Monod/Massignon, il est rappelé qu'ils sont traités dans le cadre plus général d'une commission d'admission présidée par le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle. Comme annoncé sur le site du LLM, les dossiers traités en priorité, chaque fois que possible sont ceux des élèves français ainsi que ceux des élèves ayant des frères et sœurs dans l'établissement.

Concernant la rentrée 2009, pour le primaire, plus de 100 demandes de transferts ont été déposées auxquelles il convient d'ajouter plus de 300 demandes extérieures et 250 dossiers pour le secondaire.

Le nombre de départs annoncés étant très faible jusqu'à présent, l'établissement a décidé la création de trois classes nouvelles (CE2, CM1, CM2) pour la rentrée 2009. Cette mesure a permis notamment de répondre favorablement à la moitié environ des demandes de transferts.

M. ALOUINI, représentant des parents d'élèves souhaite renouveler sa question à M. Le Conseiller de coopération, quant à la présence de membres de l'APE à cette commission d'affectation.

Reprenant ses précédents arguments, Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, formule à nouveau une réponse négative et ce, avant tout pour ne pas mettre les représentants de parents en difficulté face aux autres.

M. le proviseur confirme toutes les raisons déontologiques et propres aux règles administratives qui rendent impossible le fonctionnement demandé.

- A la question sur la création de classes bilingue, M ; le proviseur laisse la parole à M. LAMARRE, directeur du primaire. Ce dernier rappelle que la promotion de l'enseignement des langues vivantes est un axe fort de la politique de l'établissement. La part réservée à l'enseignement de l'Arabe est importante et correspond exactement aux demandes des autorités émiriennes dans ce domaine ; quant à l'Anglais il sera enseigné désormais depuis le CE2. L'établissement dispense donc un enseignement de langues « à horaires renforcés » selon la terminologie de l'AEFE. M. LAMARRE évoque également le projet de création d'ateliers d'initiation à la langue vivante anglaise en cycle 1 et 2, en liaison avec l'ASC et l'APE.

Une classe bilingue est un dispositif encore plus ambitieux dans lequel la moitié des cours est donnée dans une autre langue que le Français (Arabe ou Anglais pour le Lycée Massignon). Il s'agit d'un fonctionnement lourd qui mérite réflexion car il engage l'établissement sur l'ensemble d'une filière. Monsieur le proviseur propose que cette option soit étudiée l'année prochaine lors des journées de réflexion autour de la réécriture du Projet d'établissement et du Projet d'école.

- A la question sur les tarifs pratiqués par la librairie Culture & Co, M. Dumas précise qu'à sa demande le prestataire a apporté les informations suivantes ; le prix des livres en France est encadré par la loi dites Lang et que selon le mode transport retenu, ces tarifs sont majorés de 1.1 pour le fret maritime et 1.2 pour le fret aérien.

M. le conseiller suggère qu'une rencontre directe entre la librairie Culture & Co et les représentants de parents puisse être organisée. Les membres donnent leur accord pour que celle-ci soit organisée dans les meilleurs délais

- Pour les fournitures scolaires, M. le proviseur adjoint précise que comme pour les manuels, celles-ci seront à disposition sur le site du lycée dans les prochains jours.

Pour l'ensemble des projets et programmes qui ont été élaborés et réalisés cette année, M. AUBERTEL tient à remercier les membres de la communauté éducative, élèves, parents et enseignants de leur contribution.

M. AUBERTEL tient à exprimer à Mesdemoiselles et Messieurs les élèves, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, Mesdames et Messieurs les personnels, ses sincères remerciements pour le travail accompli cette année. A l'approche de la fin d'année scolaire, une fois les rendez-vous des examens honorés, ils souhaitent de bonnes et agréables vacances à tous. M. AUBERTEL tient également à adresser ses vœux de

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

pleine et entière réussite à toutes les familles et tous les collègues qui poursuivront leur carrière professionnelle vers d'autres destinations géographiques et qui au cours des dernières années ont apporté leur expertise et leur soutien au Lycée Louis Massignon.

M. AUBERTEL tient à remercier plus particulièrement M. DUMAS de l'important travail qu'il a accompli. Il salue ses qualités professionnelles et humaines, son sens élevé de l'intérêt général et pédagogique au service de tous.

M. ALOUINI, au nom des parents d'élèves tient à témoigner de ces mêmes remerciements.

M. DUMAS remercie à son tour les membres des cinq années agréables passées à Massignon. Il formule ses vœux de réussite face aux défis que relève l'établissement et sait que le lycée pourra compter sur l'engagement de ses successeurs Mme Emmanuel MAZIN et M. Christophe BODONYI, qu'il a rencontré dernièrement à l'AEFE.

L'ordre du jour étant épuisé, le chef d'établissement remercie les membres du conseil et lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance

Le président du Conseil d'établissement,

Mme Yvelise DUFRESNE

M. Gérard AUBERTEL